

Séance du Conseil Municipal du 27 Septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept Septembre, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr Gilles COUTREAU, Maire.

Etaient présents : Mr Christian BOURA, Mme Martine DE LA MARE, Mme Christine BRILLI, Mr Patrick BURAN, Mme Gisèle COUTREAU, Mr Didier ESCADÉ, Mr Vincent FERNANDEZ DE CASTRO, Mr Daniel FONTENEAU.

Ont donné pouvoir : Mme Isabelle LAPALU, à Mr Gilles COUTREAU
Mr Bruno AUZENEAU à Mr Christian BOURA
Mme Sophie JOUINI à Mme Gisèle COUTREAU

Etaient absents: Mme Catherine BESSON, Mr Christian MAHÉ, Mme Sylvie PETIT.

Mme Gisèle Coutreau est nommée secrétaire.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 25 Juin 2019.

N° 1- Modification des statuts de la CDC Médoc Atlantique

Après une demande de retrait de la compétence par les services de l'Etat en début d'année, la présente modification statutaire porte sur la réintroduction dans les statuts et la généralisation de la compétence transport des collégiens à l'ensemble des communes constituant le territoire des Médoc Atlantique.

Il est proposé d'insérer la rédaction suivante :

« La Communauté exerce, sous réserve des missions dévolues aux régions, le transport scolaire des collégiens résidant sur son périmètre et fréquentant les établissements relevant de leur zone d'enseignement public. »

Ces projets de statuts doivent être adoptés à la majorité des deux tiers des conseils municipaux des communes membres représentant au minimum la moitié de la population totale ou la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers minimum de la population, y compris le conseil municipal de la commune la plus peuplée si elle regroupe plus du quart de la population totale.

Par délibération en date du 27 juin 2019, le conseil communautaire a approuvé cette modification statutaire.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le projet de statuts communautaires modifiés, transmis par les services communautaires, en tant qu'il complète la rédaction de l'article 6.3 en insérant la compétence « transport scolaire » des collégiens au titre des compétences supplémentaires,
- D'autoriser le maire à en informer le président de la Communauté de Médoc Atlantique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de la CDC Médoc Atlantique.

N° 2- Acquisition de la parcelle C 330 :

Dans le cadre du projet de panneaux photovoltaïques de Pontac, le Maire propose l'acquisition de la parcelle C 330 pour une contenance totale de 1120m² appartenant Mr Bernard Edouard pour un montant de 680€. Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte cette acquisition et autorise le maire à signer l'acte.

N° 3 –Indemnités des Trésoriers pour 2019:

Considérant l'utilité du concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable et les services rendus par M. Jean-françois WAILLE, Receveur, en sa qualité de conseiller financier de la commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer à M. Jean-françois WAILLE, pour la période de sa gestion, l'indemnité de conseil au taux plein et conformément aux prescriptions de l'article 4 de l'arrêté susvisé.

Pour l'année 2019, la répartition de l'indemnité de conseil sera donc la suivante :
 M, Gilbert HOGREL en fonction du 01.01.2019 au 31.03.2019 : 90/360ième,
 M. Jean-françois WAILLE en fonction à partir du 01.04.2019 : 270/360ième.

N°4- Modification du tableau des effectifs

Le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de la création de deux postes d'adjoint technique (le départ à la retraite de Mr Nissou, Mr Machuque en mi-temps thérapeutique, des arrêts maladie répétitifs..) Suite à plusieurs entretiens, Mr Mickaël Clairac a été retenu en CDD à un poste d'adjoint, Mr Yohan Ouret sera recruté au 1^{er} novembre sur le second poste (relationnel entre les élus et le service technique). Un contrat CUI a été signé avec Mr Steve Sery le 16 septembre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la création au tableau des effectifs de la commune de deux postes d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe à temps complet, compter du 1^{er} novembre 2019.

N°5- Incorporation dans le domaine communal des biens sans maîtres:

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une procédure d'incorporation de parcelles vacantes présumées sans maître sur la commune a été lancée par délibération n° 20181226 en date du 21/12/2018 et par délibération n° 20190209 en date du 26/02/2019.

L'arrêté municipal de constat des parcelles n°43/2019 en date du 20/03/2019 a été publié dans la presse et affiché pendant six mois du 26 mars 2019 au 26 septembre 2019 à la porte de la mairie

Aucune personne ne s'est manifestée durant cette période.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur l'incorporation des parcelles suivantes :

C 348 Lieu-dit « Pontac » pour une surface de 5a 15ca

C 349 Lieu-dit « Pontac » pour une surface de 5a 40ca

C 350 Lieu-dit « Pontac » pour une surface de 10a 25ca

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- D'approuver l'incorporation de ces trois parcelles vacantes présumées sans maîtres énumérées ci-dessus dans le domaine communal
- De Fixer le prix global de vente de ces parcelles à 600 €
- De charger Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires et signer les actes notariés.

N° 6- Souscription d'un emprunt

Le Maire rappelle l'opération budgétaire concernant les travaux de réhabilitation pour un pôle médical et la ligne prévue pour l'encaissement d'un emprunt. Il fait part de ses différentes simulations et propose la souscription d'un emprunt de 300 000€ sur 20 ans à taux fixe. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer le contrat et les pièces afférentes au dossier.

Information :

Mr Buran demande si l'on connaît la date de raccordement de l'antenne 4G/5G. Il devrait se faire courant octobre ou novembre

La séance est levée à 21h45.

Suivent les signatures